

Pour un contrat d'objectifs et de moyens

Pour poursuivre et réussir les dispositifs contractualisés par la ville de Grigny et l'Etat, tant du point de vue des services aux habitants que du projet de développement économique et urbain, il est indispensable que des mesures adaptées soient prises dès 2010 en regard du déséquilibre structurel des finances communales.

C'est pourquoi nous proposons à l'Etat de conclure un **Contrat d'objectifs et de moyens** dès 2010 et d'adopter le principe d'un rendez-vous annuel, en présence de la Chambre Régionale des Comptes, pour suivre la mise en œuvre du plan de travail qui vise au rétablissement progressif de l'équilibre financier.

Ce contrat d'objectifs et de moyens devrait se construire autour de trois axes :

Les objectifs :

- Ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale pour ne pas pénaliser davantage les Grignois et ne pas faire obstacle à la mise en œuvre du projet de ville.
- Maintenir les activités municipales, en renforcer certaines, pour répondre aux objectifs éducatifs et sociaux des actions d'ailleurs décidées avec l'Etat.
- Stabiliser la situation financière de la ville de Grigny au niveau de sa trésorerie.
- Assurer un équilibre budgétaire durable dégageant à terme une capacité d'épargne suffisante.
- Redonner une capacité d'investissement, hors projets financés par l'ANRU, pour maintenir le patrimoine communal dans une perspective de développement durable et d'économies de gestion.

Le soutien demandé à l'Etat et aux organismes financiers :

- Accompagner la ville auprès des banques pour obtenir un prêt de trésorerie à taux zéro et à remboursement différé.

- Pour assurer l'équilibre budgétaire : une dotation anticipant sur l'augmentation des dotations (DGF, DSU) qui viendra du recensement fondé sur le nombre réel d'habitants.
- Pour rattraper le retard pris sur l'entretien du patrimoine communal : une aide exceptionnelle en investissement.
- Attribution par l'Etat et les différents financeurs publics de subventions de droit commun et spécifiques pour garantir une action publique locale pérenne.
- Utilisation de la DDU (Dotation de Développement Urbain) en investissement.
- Mise en place d'un groupe de suivi (Etat-Ville) s'appuyant sur un budget prévisionnel pluriannuel.
- A cela s'ajoute la demande auprès de la CNAF de compenser la réduction du taux de subvention pour la petite enfance.

Les engagements de la ville :

- Poursuite des efforts de gestion pour redéployer des crédits logistiques vers les actions opérationnelles dans les domaines éducatifs et sociaux, en élaborant un plan pluriannuel.
- Efforts pour optimiser les recettes de fonctionnement.
- Mise en œuvre d'une valorisation du patrimoine foncier communal.
- Détermination à poursuivre le projet de développement visant à apporter à Grigny de meilleurs équilibres financiers et sociaux.
- Transformation de la Commission, Municipale des finances, représentative des élus de la majorité et de l'opposition, en groupe de suivi du contrat d'objectifs et de moyens.